



## Conseil économique et social



## Union africaine

E/ECA/COE/36/1/Add.1  
AU/STC/FMEPI/EXP/AG(III)  
Distr. générale  
17 March 2017

Français  
Original: anglais

Commission économique pour l'Afrique  
Comité d'experts  
Trente-sixième réunion

Union africaine  
Comité d'experts  
Troisième réunion

**Dixième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé des finances, des affaires monétaires, de la planification économique et de l'intégration de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique**

Réunion des Comités d'experts  
Dakar, 23 – 25 mars 2017

### Projet d'ordre du jour annoté

1. Le présent document contient l'ordre du jour provisoire annoté des Comités d'experts de la dixième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

#### 1. Ouverture de la réunion

2. La séance d'ouverture sera présidée par le Président du Bureau sortant des Comités d'experts, jusqu'à l'élection du nouveau Bureau. Des déclarations liminaires seront prononcées par le Président du Bureau sortant et des représentants de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique et du Gouvernement sénégalais.

#### 2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

*Documentation :*

Ordre du jour provisoire: E/ECA/COE/36/1-AU/STC/FMEPI/EXP/I(III)

Programme de travail provisoire: E/ECA/COE/36/INF/2-AU/STC/FMEPI/EXP/WP(III)

Organisation de travaux

3. La composition du nouveau Bureau sera annoncée à l'issue de consultations entre les chefs de délégation. Le Bureau se composera de cinq membres : un Président, trois vice-présidents et un rapporteur, élus conformément au principe de la représentation géographique équitable. La répartition géographique des membres du Bureau élus lors des dix précédentes Réunions annuelles conjointes figure en annexe au présent document. Après avoir fait une brève déclaration, le nouveau Président dirigera



*Documentation* : E/ECA/COE/36/8-AU/STC/FMEPI/EXP/8(III)

13. Le document présente une évaluation des conclusions et recommandations préliminaires issues de l'examen de la structure intergouvernementale de la Commission conformément à la résolution 943 (XLIX). Les membres des Comités sont invités à prendre note des conclusions préliminaires du rapport en vue de faire leurs recommandations.

**d) Projet de programme de travail et de budget pour 2018-2019**

*Documentation* : E/ECA/COE/36/7-AU/STC/FMEPI/EXP/7(III)

14. Le document présente le programme de travail et le projet de budget des programmes de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2018-2019. Les membres des Comités d'experts sont invités à prendre connaissance du projet de programme de travail et de budget en vue de le faire leur.

**e) Rapport de la deuxième session conjointe du Comité des directeurs généraux des offices nationaux de statistique et du Comité de statistique**

*Documentation* : E/ECA/COE/36/9-AU/STC/FMEPI/EXP/9(III)

15. La cinquième réunion du Comité de statistique (autrefois dénommé « Commission africaine pour la statistique ») s'est tenue du 30 novembre au 2 décembre 2016 à Abidjan. La session a été organisée conjointement avec la dixième réunion du Comité des directeurs généraux des offices nationaux de statistique de l'Union africaine. Le thème de la session conjointe était « Renforcer les statistiques économiques au service de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Les participants ont débattu du rôle des statistiques économiques dans l'élaboration d'un cadre de mesure, de suivi et d'évaluation des efforts visant à réaliser les objectifs de développement durable du Programme 2030 et les cibles de l'Agenda 2063.

16. Il appartiendra aux Comités d'experts d'examiner les questions appelant des décisions ou portées à sa connaissance dans le rapport de la réunion conjointe et de fournir au secrétariat des orientations complémentaires.

**f) Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

*Documentation* : E/ECA/COE/36/12-AU/STC/FMEPI/EXP/12(III)

17. Il appartiendra aux Comités d'examiner le rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de fournir au secrétariat des orientations sur les futures activités du Programme.

**g) Rapport intérimaire sur les activités de l'Institut africain de développement économique et de planification**

*Documentation* : E/ECA/COE/36/10-AU/STC/FMEPI/EXP/10(III)

18. Il appartiendra aux Comités d'experts d'examiner le rapport du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification et de fournir au secrétariat des orientations sur les futures activités de l'Institut.



**7. Questions statutaires de la Commission économique pour l'Afrique**

8. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat présentera diverses questions statutaires concernant ses activités et ses organes subsidiaires. Il appartiendra aux Comités d'experts d'examiner ces questions et de faire des recommandations à la Conférence quant aux orientations et mesures à adopter, selon qu'il convient. Cette année, les rapports statutaires suivants seront portés à l'attention des Comités d'experts :

**a) Rapport du Secrétaire exécutif sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (couvrant la période avril 2016-mars 2017)**

*Documentation* : E/ECA/COE/36/5-AU/STC/FMEPI/EXP/5(III)

9. Le rapport fait ressortir les principales réalisations de la Commission économique pour l'Afrique pour la période allant d'avril 2016 à mars 2017. Il donne un aperçu des principales manifestations et activités organisées par la CEA dans le cadre de son vaste mandat consistant à promouvoir le développement économique et social en Afrique.

10. Les membres des Comités seront invités à examiner le rapport, à donner des orientations et à faire des observations sur les activités du secrétariat.

**b) Rapport sur la suite donnée aux résolutions de la neuvième Réunion annuelle conjointe**

*Documentation* : E/ECA/COE/36/6-AU/STC/FMEPI/EXP/6(III)

11. Le document résume les progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions suivantes, adoptées par la Commission à sa quarante-neuvième session :

a) Résolution 937 (XLIX) : Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 dans les cadres stratégiques, plans et programmes d'action nationaux ;

b) Résolution 938 (XLIX) : Présentation de rapports intégrés et le suivi du développement durable

c) Résolution 939 (XLIX) : Forum régional africain pour le développement durable

d) Résolution 940 (XLIX) : La migration internationale en Afrique

e) Résolution 941 (XLIX) : Organisation d'un examen régional africain annuel des progrès de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information

f) Résolution 942 (XLIX) : Institut africain de développement économique et de planification

g) Résolution 943 (XLIX) : Projet de cadre stratégique et de plan-programme biennal de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018-2019

12. Il appartiendra aux membres des Comités d'examiner les progrès réalisés et de fournir au secrétariat des orientations complémentaires relatives à la mise en œuvre des résolutions susmentionnées.

**c) Examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique en application de la résolution 943 (XLIX)**



les débats jusqu'à la fin de la réunion. Les Comités d'experts pourront décider de mettre en place un groupe de travail spécial chargé de rédiger les projets de rapport et de résolutions. Il sera composé des dix membres des bureaux sortant et entrant. Le Groupe de travail spécial sera présidé par le premier Vice-Président du Bureau. Les membres des Comités d'experts sont invités à examiner l'ordre du jour et le programme de travail provisoires, et à les adopter avec les modifications qu'il sera éventuellement jugé nécessaire d'y apporter.

### **3. Évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique**

*Documentation* : E/ECA/COE/36/2-AU/STC/FMEPI/EXP/2(III)

4. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat présentera un aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique en 2016. Il fera ressortir les récentes évolutions de l'économie mondiale et leurs répercussions sur le continent. La présentation comprendra une analyse des tendances concernant les performances économiques sous-régionales et régionales, s'agissant notamment du développement social et des perspectives de croissance du continent, des liens entre le changement structurel et le développement social ainsi que des risques et incertitudes liés à la croissance africaine à moyen terme. Seront aussi abordées les initiatives et les grandes orientations sous-jacentes en rapport avec les questions émergentes et les problèmes à plus long terme. Cette présentation sera suivie d'un débat général sur les grandes questions d'orientation et les recommandations qui auront été mises en avant.

### **4. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique**

*Documentation* : E/ECA/COE/36/3-AU/STC/FMEPI/EXP/3(III)

5. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat présentera un rapport intermédiaire sur l'état de l'intégration régionale en Afrique faisant ressortir les défis et les contraintes principaux. La présentation sera suivie d'un débat général sur les grandes questions relevées par le secrétariat afin d'affiner les politiques et des stratégies susceptibles d'accélérer le processus d'intégration.

### **5. Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique**

*Documentation* : E/ECA/COE/36/4-AU/STC/FMEPI/EXP/4(III)

6. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat fera un exposé sur les acquis, défis et perspectives du développement de la statistique en Afrique, qui sera suivi d'un débat général sur les questions et recommandations majeures mises en exergue dans l'exposé.

### **6. Présentation du thème de la dixième Réunion annuelle conjointe : « Croissance, inégalité et chômage »**

*Documentation* : E/ECA/COE/36/INF/1-AU/STC/FMEPI/EXP/Info.1(III)

7. Le secrétariat présentera brièvement le thème de la Réunion annuelle conjointe en s'appuyant sur la note conceptuelle et d'autres documents de référence. La note conceptuelle propose un cadre théorique sur la nature de la croissance économique et de son rôle dans la réduction de la pauvreté et des inégalités. Les débats porteront sur les stratégies pour une croissance durable et inclusive, sur les priorités de la lutte contre les inégalités aux niveaux national et régional et sur les politiques de promotion du développement durable et inclusif. La présentation sera suivie d'un débat général.



**h) Rapport de la deuxième session du Forum régional africain pour le développement durable**

*Documentation* : E/ECA/COE/36/13-AU/STC/FMEPI/EXP/13(III)

19. La deuxième session du Forum régional africain pour le développement durable s'est tenue au Caire du 17 au 19 mai 2016, sur le thème « Assurer la mise en œuvre et le suivi inclusifs et intégrés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 », qui était aligné sur celui de la session de 2016 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, « Ne pas faire de laissés-pour-compte ». En plus des recommandations, le rapport présente les questions examinées lors de la session. Les Comités sont invités à adopter les recommandations du rapport. Ils pourront également examiner les questions appelant des décisions ou portées à leur attention, notamment les résolutions énoncées dans le rapport du Forum, et fournir au secrétariat des orientations complémentaires.

**i) Progrès de la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020**

*Documentation* : E/ECA/COE/36/14-AU/STC/FMEPI/EXP/14(III)

20. Il appartiendra aux Comités d'examiner le rapport sur l'avancement de la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. Il leur appartiendra également d'examiner les questions appelant des décisions ou portées à leur attention, notamment les résolutions, contenues dans le rapport, et fournir au secrétariat des orientations complémentaires.

**8. Questions statutaires de la Commission de l'Union africaine**

21. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat de l'Union africaine présentera des exposés sur diverses questions statutaires intéressant les travaux du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration. Les Comités souhaiteront peut-être examiner ces questions et adresser à la Conférence des recommandations pour complément d'orientations et suite à donner, selon qu'il conviendra. Ils sont saisis cette année des questions statutaires et rapports ci-après :

**a) Code panafricain des investissements**

*Documentation* : E/ECA/COE/36/15-AU/STC/FMEPI/EXP/15(III)

22. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat fera un exposé sur le code panafricain des investissements, en s'arrêtant sur les principales dispositions et la procédure d'amendement dudit code à l'issue de diverses consultations et réunions. Les Comités d'experts sont invités à examiner le projet de code recommandé, à formuler des recommandations et à les soumettre, pour adoption, à la Conférence.

**b) Centre d'excellence africain des marchés inclusifs**

*Documentation* : E/ECA/COE/36/16-AU/STC/FMEPI/EXP/16(III)

23. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat fera un exposé sur le Centre d'excellence africain des marchés inclusifs en s'arrêtant sur les décisions issues de la réunion de validation du plan d'activités du centre et les principales recommandations faites à cette occasion. Les Comités d'experts sont invités à examiner le plan d'activité, à formuler des recommandations et à les soumettre, pour adoption, à la Conférence.



**c) Projet révisé de bourse panafricaine**

*Documentation : E/ECA/COE/36/17-AU/STC/FMEPI/EXP/17(III)*

24. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat présentera le rapport technique relatif à la création d'une bourse panafricaine. Le rapport présente la structure de la bourse régionale et les avantages d'une telle structure, ainsi qu'une feuille de route aux fins de la création de la Bourse panafricaine. Les Comités sont invités à examiner la feuille de route recommandée aux fins de la création d'une bourse régionale et à la soumettre à la Conférence pour qu'elle la fasse sienne.

**d) Rapport du Comité des dix ministres des finances chargé d'examiner la proposition d'instituer une taxe de 0,2 % sur les importations pour financer l'Union africaine**

*Documentation : E/ECA/COE/36/18-AU/STC/FMEPI/EXP/18(III)*

25. Le secrétariat présentera, pour information, le rapport du Comité des dix ministres des finances sur la proposition d'instituer une taxe de 0,2 % sur les importations pour financer l'Union africaine, rapport dont les Comités devraient prendre note.

**e) Stratégie concernant les produits de base**

*Documentation : E/ECA/COE/36/19-AU/STC/FMEPI/EXP/19(III)*

26. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat présentera le rapport sur la stratégie concernant les produits de base. Les Comités devraient prendre note de l'état d'avancement de cette stratégie et des recommandations faites par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les produits de base.

**f) Zone de libre-échange continentale**

*Documentation : E/ECA/COE/36/20-AU/STC/FMEPI/EXP/20(III)*

27. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat rendra compte de l'état d'avancement des négociations concernant la Zone de libre-échange continentale en faisant la genèse de la question, en s'arrêtant sur les principaux acquis et en proposant des recommandations, les Comités d'experts étant censés prendre note de l'exposé et adopter les recommandations.

**g) Questions de productivité en Afrique**

*Documentation : E/ECA/COE/36/21-AU/STC/FMEPI/EXP/21(III)*

28. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat de l'Association panafricaine pour la productivité présentera un rapport sur la corrélation existant entre amélioration de la production et croissance des économies africaines. Ledit rapport s'arrête sur la nécessité de renforcer le Programme de promotion de la productivité en Afrique de l'Union africaine, comme moteur essentiel d'industrialisation et d'accroissement de la compétitivité du continent dans l'économie mondiale. Le rapport préconise de mettre en œuvre le mouvement en faveur de la productivité en Afrique dont l'Union africaine doit prendre la direction, épaulée en cela par les parties prenantes issues de tous les États membres et d'instituer un secrétariat permanent de l'Association panafricaine pour la productivité.

**h) Rapport de la réunion annuelle des directeurs généraux des offices nationaux de statistique**



*Documentation* : E/ECA/COE/36/22-AU/STC/FMEPI/EXP/22(III)

29. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat présentera le rapport de la deuxième réunion conjointe du Comité des directeurs généraux des offices nationaux de la statistique et du Comité de statistique<sup>1</sup>, composée de la cinquième réunion du Comité de la statistique et de la dixième réunion du Comité des directeurs généraux des offices nationaux de la statistique de l'Union africaine, tenue à Abidjan du 30 novembre au 2 décembre 2016. Cette réunion a formulé des recommandations touchant divers aspects du domaine statistique en Afrique, y compris sur la version révisée de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique. La Conférence est saisie du rapport de la réunion conjointe pour examen et approbation.

**i) Agenda 2063 : Rapport de mise en œuvre – cadre de validation, de suivi et d'évaluation et stratégie de mobilisation des ressources intérieures**

*Documentation* : E/ECA/COE/36/23-AU/STC/FMEPI/EXP/23(III)

30. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat fera un exposé sur le rapport technique concernant le cadre de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063, qui contient les indicateurs clefs. Le rapport contient aussi des propositions concernant les composantes du cadre du suivi et d'évaluation, le cadre d'adaptation aux niveaux national, sous-régional et continental ; les responsabilités des parties prenantes, les outils et les questions d'établissement de rapports et les indicateurs clefs, ainsi qu'une feuille de route présentée pour adoption.

31. Le secrétariat présentera un rapport technique sur la stratégie des financements, de mobilisation des ressources intérieures et de partenariat de l'Agenda 2063 qui comporte les recommandations et conclusions issues d'une réunion de groupe d'experts consacré à la stratégie. Le rapport propose ce qui suit : adoption de la stratégie par le Comité technique spécialisé ; approbation du cadre institutionnel de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et l'établissement de rapport concernant la stratégie ; l'établissement d'un guide aux fins d'un guide sur le financement, la mobilisation des ressources intérieures et les partenariats aux fins de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 inspiré de la stratégie adoptée, la Banque africaine de développement devant prendre la direction de cette stratégie, agissant en étroite collaboration avec la CEA, la Commission de l'Union africaine et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD ; la création d'une plate-forme conjointe Union africaine/Banque africaine de développement/CEA de mobilisation des ressources comme entité de coordination de l'exécution de la stratégie et l'établissement d'une feuille de route aux fins de la mise en œuvre de la stratégie sous la direction de la Banque africaine de développement agissant en étroite collaboration avec la CEA, la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et les parties prenantes du secteur financier.

32. Les Comités d'experts sont invités à examiner le cadre de suivi et d'évaluation, y compris les indicateurs clefs et le cadre institutionnel de mise en œuvre de la stratégie, en vue de son adoption.

**j) Tirer parti du dividende démographique en investissant dans la jeunesse**

*Documentation* : E/ECA/COE/36/24-AU/STC/FMEPI/EXP/24(III)

**k) Rapport de la huitième réunion du Sous-Comité des directeurs généraux des douanes de l'Union africaine**

*Documentation* : E/ECA/COE/36/25-AU/STC/FMEPI/EXP/25(III)

<sup>1</sup> Anciennement dénommé « Commission africaine de statistique ».



33. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Président du Sous-Comité des directeurs généraux de douane de l'Union africaine présentera le rapport de la huitième réunion dudit sous-comité tenue à Harare du 14 au 18 novembre 2016. La réunion avait pour objectif d'approuver la création du groupe de travail technique des douanes de l'Union africaine chargé de la mise en application de la taxe à l'importation aux fins du financement de l'Union africaine et son mandat, et d'adopter les recommandations formulées à cette occasion.

## **9. Date, lieu et thème de la onzième Réunion annuelle conjointe**

*Documentation : E/ECA/COE/36/26-AU/STC/FMEPI/EXP/26(III)*

34. À moins que la Conférence des ministres et le Comité technique spécialisé n'en décident autrement, la onzième Réunion annuelle conjointe se tiendra à Addis-Abeba en mars 2018.

35. Les Comités d'experts souhaiteront peut-être également examiner le thème proposé par le secrétariat pour la onzième Réunion annuelle conjointe et formuler des observations à cet égard avant de le faire leur avant sa soumission pour approbation à la Conférence des ministres et au Comité technique spécialisé.

## **10. Questions diverses**

36. Les membres des Comités d'experts pourront soulever toutes autres questions qui n'auraient pas été examinées au titre des points de l'ordre du jour susmentionnés.

## **11. Examen et adoption du projet de rapport de la réunion des Comités d'experts : examen des recommandations et projets de résolution**

37. Les Comités d'experts examineront et adopteront un projet de rapport sur leur réunion, comportant les grandes recommandations et projets de résolution basés sur l'ordre du jour de la réunion, pour soumission à la Conférence des ministres.

## **12. Clôture de la réunion**

38. Le Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine et le Secrétaire exécutif adjoint de la CEA feront de brèves observations finales ; après quoi le Président du Bureau des Comités d'experts fera la synthèse des travaux et prononcera la clôture de la réunion.



## Annexe

**Composition du Bureau des réunions annuelles conjointes du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique de 2007 à 2016 et composition proposée pour 2017**

<i>Année</i>	<i>Président</i>	<i>Premier Vice-Président</i>	<i>Deuxième Vice-Président</i>	<i>Troisième Vice-Président</i>	<i>Rapporteur</i>
2007	Éthiopie	Swaziland	Cameroun	Tunisie (Afrique du Nord)	Libéria (Afrique de l'Ouest)
2008	Éthiopie	Tchad	Algérie	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)	Swaziland (Afrique australe)
2009	Égypte	Tchad	Zimbabwe	Bénin (Afrique de l'Ouest)	Kenya (Afrique de l'Est)
2010	Malawi (Afrique australe)	Sierra Leone (Afrique de l'Ouest)	Rwanda (Afrique de l'Est)	Cameroun (Afrique centrale)	Maroc (Afrique du Nord)
2011	Guinée (Afrique de l'Ouest)	Rwanda (Afrique de l'Est)	République centrafricaine (Afrique centrale)	Mauritanie (Afrique du Nord)	Malawi (Afrique australe)
2012	Gabon (Afrique centrale)	Libye (Afrique du Nord)	Swaziland (Afrique australe)	Érythrée (Afrique de l'Est)	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)
2013	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique centrale
2014	Nigéria (Afrique de l'Ouest)	Mauritanie (Afrique du Nord)	Malawi (Afrique australe)	Guinée équatoriale (Afrique centrale)	République-Unie de Tanzanie (Afrique de l'Est)
2015	République-Unie de Tanzanie (Afrique de l'Est)	Égypte (Afrique du Nord)	Gabon (Afrique centrale)	Afrique du Sud (Afrique australe)	Guinée (Afrique de l'Ouest)
2016	Afrique du Sud (Afrique australe)	République démocratique du Congo (Afrique centrale)	Algérie (Afrique du Nord)	Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)	Ouganda (Afrique de l'Est)

### Composition proposée pour 2017

<i>Qualité</i>	<i>Président</i>	<i>Premier Vice-Président</i>	<i>Deuxième Vice-Président</i>	<i>Troisième Vice-Président</i>	<i>Rapporteur</i>
Région	Sénégal (Afrique de l'Ouest)	Afrique du Nord	Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique australe